

**LA VALLÉE, Louis, *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale.* Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993. 303 p. 29,95 \$**

André Lachance

Volume 47, numéro 3, hiver 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305263ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305263ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lachance, A. (1994). Compte rendu de [LA VALLÉE, Louis, *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale.* Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993. 303 p. 29,95 \$]. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 47(3), 445–447. <https://doi.org/10.7202/305263ar>

LAVALLÉE, Louis, *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993. 303 p. 29,95\$

Après plusieurs années de recherches solitaires, le professeur Louis Lavallée de l'Université de Montréal nous livre le fruit de son travail en publiant chez McGill-Queen's, *La Prairie en Nouvelle-France...* Cet ouvrage s'inscrit dans la continuité des monographies menées sur les seigneuries des régions de Montréal et de Québec par Louise Dechêne, Sylvie Dépatie, Christian Dessureault, Louis Lemoine, Mario Lalancette de même que Jacques Mathieu et son équipe de jeunes chercheurs.

À l'exemple de plusieurs de ces études, Lavallée s'intéresse à l'application du régime seigneurial dans une seigneurie ecclésiastique. Il se penche d'abord sur le cadre géographique. Propriété des Jésuites, la seigneurie est favorablement située à peu de distance de Montréal au carrefour de plusieurs voies d'eau qui ouvrent sur l'intérieur du continent nord-américain. La Prairie devient ainsi très rapidement un lieu de passage pour les militaires, les traités et les engagés en partance pour les forts et les postes de traite des Pays-d'en-Haut, comme aussi pour les Blancs et Amérindiens qui se dirigent, souvent illégalement, vers le sud pour y faire le commerce des fourrures avec les marchands anglais d'Albany.

D'ailleurs, l'auteur consacre l'avant-dernier chapitre de son étude à la traite des fourrures. Il en ressort que, comme le capital fait défaut dans la seigneurie, c'est surtout comme engagés que les habitants de La Prairie sont impliqués dans la traite légale. Le commerce des fourrures y est une activité saisonnière et temporaire. Il occupe un petit nombre de célibataires: les plus robustes et habiles rameurs, pendant quelque temps seulement, rarement de façon permanente. Et comme ces engagés, pour la plupart, ne sont pas encore établis sur des terres, ce commerce n'affecte pas vraiment l'agriculture seigneuriale où l'habitant sédentaire domine. Quant à la traite illégale, elle a intéressé jusque vers 1723 un certain nombre de colons de La Prairie mais, avec le resserrement de la surveillance de la part des autorités, seuls les Amérindiens de Sault-Saint-Louis peuvent continuer à pratiquer ce commerce illicite sans être trop inquiétés. Les autorités coloniales font preuve de tolérance à leur égard, car elles ne veulent pas s'aliéner des alliés dont elles ont besoin en temps de guerre.

La seigneurie est une des «plus peuplées du gouvernement de Montréal», écrit Louis Lavallée. Ce peuplement s'est effectué sur près d'un siècle, et avec l'auteur nous suivons sa marche spatio-temporelle. Le rôle des seigneurs ecclésiastiques y est aussi mis en évidence. On les voit, au XVII<sup>e</sup> siècle, faire la promotion de leur seigneurie et y attirer des colons, y être patients et tolérants dans l'application des droits seigneuriaux. Ce n'est qu'au siècle suivant, lorsque la seigneurie sera suffisamment peuplée, qu'ils resserreront leurs exigences et que le système seigneurial deviendra plus contraignant pour les censitaires. Toutefois, la seigneurie de La Prairie ne pourra jamais, heureusement, se comparer à son modèle français dont elle est «une bien pâle image», affirme Lavallée; les Jésuites ayant renoncé au droit de justice, ils

ont permis de nombreuses exceptions au droit de chasse et de pêche et laissé, sans intervenir, certains censitaires contourner le droit de banalité.

Après l'étude du cadre seigneurial, l'auteur analyse le cadre paroissial. Faute de sources suffisamment loquaces pour étudier le sentiment religieux, Lavallée s'attache à l'histoire institutionnelle et administrative de la paroisse. La construction des églises, l'aménagement des paroisses et le fonctionnement de la fabrique sont les thèmes sur lesquels l'historien se penche.

Il étudie aussi les alliances et stratégies matrimoniales à l'aide des contrats de mariage et cela lui permet d'affirmer que la communauté rurale de La Prairie, tout en étant fortement structurée et bien encadrée, fait preuve «d'un repli relatif sur elle-même»; la majorité des unions ayant lieu à l'intérieur du territoire seigneurial (endogamie géographique) et souvent entre les mêmes familles (homogamie sociale et familiale).

Ces solidarités sociales et familiales, Lavallée les retrouve également lorsqu'il aborde la façon dont le patrimoine est transmis. L'auteur constate que sur le plan juridique prime, dans un premier temps, le partage égalitaire des terres que, dans un second temps, on s'empresse de regrouper afin de reconstituer le bien patrimonial.

Les solidarités, il les perçoit aussi par le biais de l'assemblée des habitants. Les colons se rassemblent pour élire les marguilliers et pour décider de l'entretien des chemins, de la construction des ponts. Mais selon Lavallée, c'est surtout autour des biens communaux sur lesquels les habitants veillent avec vigilance que l'esprit collectif se cristallise. Toutefois, l'assemblée des habitants, souvent réduite à une oligarchie à laquelle on délègue ses pouvoirs, n'a pas la même vigueur qu'en France puisqu'ici elle ne réglemente pas la vie des champs ni n'assoit l'impôt, inexistant au Canada.

Par la suite, Lavallée essaie de classer et de différencier la paysannerie de la seigneurie de La Prairie afin de saisir la hiérarchie qui s'y cache. Point de hiérarchie de dignité comme en France à La Prairie, mais une hiérarchie de pouvoirs où, dans ce monde paysan, se retrouve une petite minorité constituée des marguilliers et officiers de milice. Elle détient l'autorité de commander à ses pairs et elle est l'intermédiaire désignée entre les autorités supérieures et les habitants. Cependant, comme cette stratification qualitative demeure imprécise, l'auteur a tenté «d'appréhender les niveaux de fortune et saisir les inégalités économiques et sociales» de la société rurale de La Prairie à partir de 179 inventaires après décès. L'exercice est intéressant et lui permet de dégager l'image d'une société où transparait une «honnête médiocrité» et où il y a peu de place pour les pauvres comme pour les riches. La moitié des fortunes mobilières retrouvées sont inférieures à 500 livres et un peu plus des trois quarts ne dépassent pas 1 000 livres. Donc, peu de paysans riches à La Prairie et presque tous sont endettés, quoique assez faiblement pour ne pas remettre en question leur exploitation.

Enfin, Louis Lavallée aborde le problème de l'endettement et des relations ville-campagne. Il démontre bien jusqu'à quel point La Prairie, «seigneurie-faubourg» de Montréal, dépend de cette ville sur le plan écono-

mique. C'est là, par exemple, que se retrouve la plupart des créanciers des habitants de La Prairie.

Louis Lavallée, qui a puisé ses modèles et son inspiration dans les grandes études d'histoire sociale menées en France ces dernières années, présente un ouvrage fort bien documenté. Il a minutieusement dépouillé les quelque 6 000 actes seigneuriaux et notariaux concernant La Prairie et qui forment le corpus de son étude. Il s'est basé sur ces sources pour décrire en milieu colonial le fonctionnement du régime seigneurial et de la paroisse. Il a bien fait ressortir les solidarités au sein de la société paysanne de La Prairie et comment cette dernière se stratifie sur le plan social et économique. Sur-tout, l'étude du professeur Lavallée a montré de façon probante l'influence qu'exerce la ville sur le milieu rural à cette époque et l'attrait qu'elle a sur ses éléments les plus dynamiques. Toutefois, nous regrettons que l'auteur ait choisi de renoncer à «analyser dans le détail le régime de vie» de la population de La Prairie «parce que, écrit-il, nous n'avions pas la parfaite maîtrise de cette discipline», la démographie. Et pourtant, n'est-ce pas ce qui lui aurait permis de se rapprocher davantage de l'habitant, de saisir la vie dans son essence même, de passer d'une étude qui, d'une façon générale, reste au niveau macro à une analyse qui aurait été plus près de la réalité sociale de tous les jours? Pourquoi aussi se limiter à l'analyse des niveaux de fortune dans les inventaires de biens? N'y avait-il pas là une source pour rejoindre la réalité matérielle des censitaires de La Prairie par l'étude des autres éléments de l'inventaire? Nous déplorons, enfin, que Louis Lavallée ait peu étudié dans son ouvrage le village même de La Prairie. Nous savons qu'il y avait 50 emplacements, mais encore? Quelle est la composition socio-économique du village? Est-il vraiment un centre de services pour la seigneurie...?

Malgré ces réserves, *La Prairie en Nouvelle-France* constitue une contribution intéressante à l'historiographie du régime seigneurial et une monographie indispensable pour celui ou celle qui étudie le monde rural en Nouvelle-France.

Département des sciences humaines  
Université de Sherbrooke

ANDRÉ LACHANCE